

I. INTRODUCTION

Le présent document constitue le projet de rapport environnemental final relatif au Contrat de plan interrégional du massif des Vosges pour la période 2021-2027 (ci-après le « CPIER »). Il a été rédigé dans le cadre de la procédure d'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) réalisée par Ecovia à la demande de la préfecture de la Région Grand Est avec le Commissariat de massif. Il porte sur le projet de CPIER 2021-2027 dans sa version du 4 août 2021 et a été préparé conformément aux dispositions de l'article R. 122-20 du Code de l'environnement.

Ce projet de rapport environnemental final fera partie du dossier comprenant le projet de CPIER, soumis à l'avis de l'autorité environnementale représenté par le CGEDD. L'article R. 122-21, I du Code de l'environnement prévoit en effet que la personne publique responsable de l'élaboration ou de l'adoption du contrat de plan transmet pour avis à l'autorité environnementale le dossier comprenant le projet de CPIER, le rapport environnemental ainsi que les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables et qui ont été rendus à la date de la saisine.

Le présent rapport environnemental comporte six volets qui correspondent aux rubriques de l'article R. 122-20 du Code de l'environnement :

- le volet 1 constitue un résumé non technique du rapport
- le volet 2 établit une description de l'état initial de l'environnement régional ;
- le volet 3 contient une présentation générale du projet de CPIER résumant son contenu ainsi que les objectifs auxquels il répond. Il comporte une analyse de l'articulation du projet de CPIER au regard de la stratégie territoriale et des autres moyens disponibles pour satisfaire les objectifs de cette stratégie ;
- le volet 4 rappelle la méthodologie mise en œuvre pour réaliser ce travail d'évaluation et constitue une évaluation des effets de la mise en œuvre du projet de CPIER sur l'environnement, accompagné des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des incidences négatives ;
- le volet 5 détaille les motifs pour lesquels le projet de CPIER a été retenu au regard des objectifs de protection de l'environnement et envisage les solutions de substitution envisageables permettant de répondre à l'objet du projet de CPIER au regard des enjeux environnementaux de la région ;
- le volet 6 résume le dispositif de suivi du projet de CPIER et les indicateurs associés.

II. RESUME NON TECHNIQUE

*Le rapport environnemental, qui rend compte de la démarche d'évaluation environnementale, comprend un résumé non technique des informations prévues [...]
Extraits de l'article du R 122-20 Code de l'environnement*

Le présent rapport d'évaluation environnementale stratégique a pour objectif d'évaluer de manière indépendante les impacts sur l'environnement sur le massif des Vosges du Contrat de plan interrégional (CPIER) sur la période 2021-2027.

1 CADRE JURIDIQUE

1.1 L'objet de l'évaluation environnementale stratégique

L'évaluation environnementale des plans et programmes, « Évaluation Environnementale Stratégique », est régie par la directive européenne n° 2001/42/CE du 27 juin 2011 et le Code de l'environnement français (section 2 du chapitre II du titre II du livre I) et répond aux exigences de l'Article R122-20 du Code de l'environnement.

Elle vise à assurer la bonne prise en compte de l'environnement à travers :

- L'analyse de l'état initial de l'environnement afin d'identifier les enjeux environnementaux du territoire concerné ;
- L'identification des incidences probables de la mise en œuvre du CPIER sur l'environnement ;
- La caractérisation des incidences positives ou négatives, directes ou indirectes, temporaires ou permanentes ;
- La proposition de mesures destinées à favoriser les incidences positives et éviter, réduire ou compenser les incidences négatives.

Enfin, l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale du CGEDD en résultant visent à éclairer le public sur la manière dont les enjeux environnementaux ainsi que les objectifs nationaux et régionaux ont été pris en considération dans l'élaboration du CPIER 2021-2027.

1.2 Principales limites de l'exercice

Cet exercice se déroule à un niveau stratégique où les opérations envisagées ne sont pas précisées (localisation, champ d'action, modalités de mise en œuvre...), ce qui limite le niveau de précision de l'analyse. En dehors de ce constat général intrinsèque à l'exercice d'évaluation environnementale de documents de portée interrégionale, plusieurs limites ont été rencontrées pour la réalisation de l'évaluation du CPIER du massif des Vosges, notamment **l'évolution continue du cadre et du planning national**. L'évaluation a porté sur le protocole d'accord puis sur le projet de CPIER soumis à l'avis de l'autorité environnementale du CGEDD, en particulier sur sa dimension opérationnelle à travers l'analyse des incidences des fiches thématiques.

2 PRESENTATION DU CPIER DU MASSIF DES VOSGES 2021-2027

Pour rappel, la génération des CPER renouvelés 2021-2027 doit répondre à **trois enjeux**¹ :

¹ Source : Circulaire du Premier ministre adressée aux préfets de région

- Répondre à la crise sanitaire économique et environnementale actuelle en favorisant l'investissement public,
- Transformer le modèle de développement, sur une durée plus longue, dans une optique de transition écologique, numérique et productive,
- Illustrer l'approche différenciée de la décentralisation. Chaque CPER devant prévoir un volet territorial traduisant le nouveau cadre de dialogue entre l'État et les collectivités territoriales et s'inscrivant dans les stratégies de développement des acteurs locaux.

Le CPIER s'inscrit à son échelle géographique dans ces enjeux et en complément des CPER. Pour ce faire, le CPIER du massif des Vosges est structuré ainsi :

Structure du CPIER du massif des Vosges 2021-2027		
Défis et ambitions	Objectif quantitatif associé	Fiches
I Une nature de montagne dépendante de l'eau et de la biodiversité		
DEFI 1 : Comprendre les impacts des transformations avant d'agir et partager cette connaissance des enjeux et spécificités de la montagne, préalable indispensable à la mise en œuvre d'une stratégie basée sur la transition écologique et la résilience du territoire.		
AMBITION 1.1 : Soutenir les travaux et expériences pour connaître et diagnostiquer les conséquences et besoins d'adaptation aux changements subis par la montagne.	Réaliser 6 études-actions sur les conséquences et l'adaptation aux changements subis par la montagne.	Fiches 1.1 et 1.2
AMBITION 1.2 : Créer une culture commune de l'environnement montagnard en formant prioritairement les scolaires, les élus et les techniciens des collectivités du massif, ainsi que les habitants.	Réaliser 30 actions de sensibilisation d'écoles du massif aux enjeux de transition de la montagne, et sensibiliser au moins un élu et un technicien de chaque collectivité du massif aux enjeux de la montagne.	
DEFI 2 : Préserver la ressource en eau, en qualité et en quantité, favoriser l'utilisation sobre de ses usages, et restaurer les fonctionnalités des zones humides et des cours d'eau.		
AMBITION 2.1 : Construire et mettre en œuvre un plan d'action fédérateur et ambitieux en faveur des lacs naturels, torrents et tourbières, pour en maintenir un état satisfaisant au regard du contexte du changement climatique et d'évolution des activités touristiques.	Restaurer 50 % des zones humides et cours d'eau dégradés et engager un plan d'action sur les principaux lacs de montagne.	Fiches 2.1 et 2.2
AMBITION 2.2 : Construire et mettre en œuvre des plans stratégiques d'économie d'eau associant l'ensemble des usagers consommateurs concernés, en priorité pour chaque bassin versant de la partie granitique du massif.	Viser une réduction de 20 % des consommations d'eau sur l'ensemble du massif.	
DEFI 3 : Préserver la forêt du massif, en développant une sylviculture durable, plus résiliente, garantissant une plus grande séquestration du carbone, préservant les sols et garantissant la biodiversité associée.		
AMBITION 3 : Investir pour une forêt de montagne, emblème du massif, plus naturelle et une sylviculture cohérente avec les enjeux climatiques et écologiques du massif.	Gérer 1/3 des parcelles forestières en sylviculture durable et à haute valeur biologique.	Fiche 3
DEFI 4 : Protéger, restaurer et mettre en valeur la biodiversité du massif, en préservant prioritairement les espèces et les habitats patrimoniaux, en restaurant les espaces dégradés, en rétablissant les continuités écologiques et en maîtrisant la fréquentation des espaces naturels.		
AMBITION 4.1 : Préserver et protéger les espaces naturels exceptionnels et irremplaçables du massif pour contribuer à sauver les espèces de montagne menacées.	Créer 4 programmes d'actions pour des espèces menacées de montagne et étendre de 20 % les espaces naturels protégés.	Fiches 4.1, 4.2 et 4.3
AMBITION 4.2 : Restaurer les milieux naturels en rétablissant les continuités écologiques et en renaturant les espaces dégradés par les installations humaines obsolètes	Rétablir les continuités écologiques sur la totalité des points noirs majeurs et démanteler la totalité des installations obsolètes en zone naturelle.	
AMBITION 4.3 : Préserver la biodiversité exceptionnelle de montagne en limitant strictement le	Étendre à l'ensemble du massif le programme Quiétude Attitude et sensibiliser plus de 50 % des	

dérangement et les dégradations liées aux activités, notamment touristiques, sportives et de loisirs, et réduire l'impact des équipements existants.	visiteurs du massif aux enjeux de fréquentation des espaces naturels.	
II – Une montagne où l'homme bénéficie durablement des ressources de la forêt et des sols		
DEFI 5 : Soutenir la filière bois local du massif des Vosges, en valorisant la transformation et l'utilisation des essences locales, en améliorant les chaînes locales de valeur et en favorisant les projets contribuant à augmenter la demande locale pour moins dépendre des marchés internationaux.		
AMBITION 5 : Développer tous les leviers économiques pour augmenter la création de valeur ajoutée en développant une économie du bois en circuit court et local.	Créer 10 gammes de produits utilisant le bois local.	Fiche 5
DEFI 6 : Soutenir l'agriculture de montagne, dont l'élevage et le pastoralisme, valoriser ses savoir-faire et ses produits, contribuer à diffuser une alimentation de qualité par les produits de montagne et améliorer la résilience des systèmes agricoles et agro-touristiques.		
AMBITION 6 : Maintenir voire augmenter le nombre d'exploitations agricoles dans le massif des Vosges en favorisant le développement d'une agriculture de montagne, économiquement viable, valorisant la montagne au travers du pastoralisme, de l'agrotourisme et des filières de diversification.	Maintenir le nombre d'exploitations dont le siège est situé dans une commune du massif et augmenter le nombre d'emplois dans le secteur agricole à l'intérieur du massif.	Fiches 6.1, 6.2 et 6.3
III. Une montagne attractive et compétitive, conciliant activités traditionnelles, tourisme et nature		
DEFI 7 : Piloter l'économie du tourisme de montagne face au changement climatique, en diversifiant prioritairement ses activités, en structurant et coordonnant l'offre des destinations locales et visant l'excellence environnementale pour l'accueil des visiteurs.		
AMBITION 7.1 : Développer une offre écotouristique nouvelle diversifiée, adaptée aux attentes de la clientèle, au contexte naturel et culturel du massif, et qui favorise la création et le maintien de l'emploi local et les retombées économiques sur l'ensemble du territoire.	Structurer 7 « micro-destinations » pilote pour la stratégie touristique de diversification et d'écotourisme.	Fiches 7.1, 7.2 et 7.3
AMBITION 7.2 : Rénover et dynamiser le parc d'hébergement touristique leader sur la transition écologique, la qualité pour tous et le service.	Moderniser et écorénover 30 % du parc d'hébergement touristique.	
AMBITION 7.3 : Accroître la notoriété et l'attractivité touristique « 4 saisons » du massif des Vosges, en tant que destination d'excellence, et rendre son image plus visible au travers notamment de sa marque et de son positionnement en matière de tourisme durable	Développer de 10 % les nuitées notamment en incitant les excursionnistes à opter pour des courts séjours.	
DEFI 8 : Soutenir les activités artisanales, commerciales et les PME dans un contexte de montagne, et en particulier pour les besoins du tourisme dans les territoires d'accueil et dans les villages les moins dotés.		
AMBITION 8 : Faciliter le retour des commerces de proximité et les activités artisanales, valorisant des productions locales pour toutes les clientèles et acteurs de l'ambition écotouristique.	Viser la création d'un commerce ou activité multi-service dans chaque haut de vallée.	Fiche 8
DEFI 9 : Faire valoir et partager une nouvelle culture commune autour des valeurs du massif des Vosges, porteuse d'un nouveau dynamisme pour bien vivre en montagne, en travaillant la résilience et les approches environnementales de la mobilité, des paysages, de la culture et des patrimoines.		
AMBITION 9.1 : Développer des services de transport le moins carbonés possible pour les derniers kilomètres d'accès aux sites touristiques les plus fréquentés.	Développer 5 services de transport pour les sites touristiques les plus fréquentés.	Fiches 9.1, 9.2 et 9.3

AMBITION 9.2 : Généraliser les plans de paysage et d'adaptation au changement climatique notamment sur les versants Est, Nord et Sud du massif.	Réaliser et mettre en œuvre les plans de paysage et d'adaptation au changement climatique pour au moins 2/3 des collectivités.	
AMBITION 9.3 : Soutenir les événements culturels liés à la montagne dans des sites emblématiques du massif.	Soutenir 10 événements culturels liés à la montagne dans des sites emblématiques du massif.	
DEFI 10 : Adapter l'offre de services en montagne, en se formant à l'activité saisonnière et aux métiers de la montagne, en particulier pour le tourisme.		
AMBITION 10 : Faire de la Maison de la montagne de La Bresse l'outil de référence pour la formation et l'emploi spécifique à la montagne des Vosges et initier d'autres projets complémentaires dans le massif.	Faire de la Maison de la montagne de La Bresse l'outil de référence pour la formation et l'emploi spécifique à la montagne des Vosges.	Fiche 10
DEFI 11 : Faciliter la résilience, la coopération et les solidarités territoriales, en développant et en renforçant les actions collectives entre acteurs du territoire, mais aussi avec les acteurs des territoires voisins (villes périphériques et massifs proches).		
AMBITION 11 : Favoriser l'émergence de démarches de réciprocité ville-montagne avec les territoires proches du massif des Vosges.	Soutenir la création de nouveaux contrats de réciprocité ville-montagne avec les territoires proches du massif des Vosges.	Fiche 11

3 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT (EIE)

L'état initial de l'environnement du massif des Vosges présente les grandes caractéristiques et tendances évolutives des thématiques environnementales. Il pose le socle de l'évaluation environnementale : réalisé en amont de l'analyse des incidences, il met en lumière les enjeux environnementaux qui se présentent en 2021-2027. Il a été établi sur la base de l'état initial de l'environnement du FEDER-FTJ-FSE+ du massif des Vosges 2022-2027.

3.1 L'état de l'environnement du massif et son évolution

L'analyse de l'état initial de l'environnement a été structurée en dix chapitres environnementaux et a présenté les principales caractéristiques nécessaires à la compréhension des enjeux environnementaux spécifiques au CPIER. En synthèse, il est important de retenir les points suivants :

3.1.1 Une montagne habitée aux enjeux patrimoniaux majeurs

Le massif des Vosges est un territoire de moyenne montagne fortement habité. Il reste dominé par les espaces naturels et agricoles, malgré un maillage important d'infrastructures de déplacements et une artificialisation supérieure aux autres massifs français. La présence de la forêt est une caractéristique forte du massif puisqu'elle occupe près de 65 % de sa superficie.

Le massif accueille un ensemble exceptionnel d'habitats naturels remarquables et variés, quoique de petite taille et fragiles, abritant une flore et une faune remarquables fortement menacées (espèces en limites d'aire de répartition, tourbières, Grand Tétra, Lynx boréal...). 16 % de la superficie du massif appartient au réseau Natura 2000, 50 % sont couverts par deux PNR. En outre, les Vosges sont support de continuités écologiques nationales (arc alpin Jura Vosges et contreforts des Vosges) et transfrontalières (Sungdau et forêt Palatine). La protection réglementaire forte ne concerne cependant qu'une faible proportion, et les pressions sont nombreuses, dont certaines peu susceptibles de cesser ou s'inverser (urbanisation, notamment dans les vallées et les piémonts, surfréquentation touristique, changement climatique).

Les milieux naturels et agricoles subissent la pression de l'urbanisation, du tourisme et du réchauffement climatique. Des phénomènes de conurbation et d'étalement urbain sont particulièrement forts sur les piémonts ouest et dans le périmètre du PNR Ballon des Vosges. De nombreuses friches touristiques et économiques

grèvent le territoire. On assiste à une diminution de la consommation d'espaces naturels et agricoles moins importante que celle de la démographie sur le massif.

Son patrimoine architectural et bâti compte de nombreux sites classés et inscrits, monuments historiques ou sites patrimoniaux remarquables. Toutefois, les protections des paysages emblématiques sont à renforcer, malgré la présence de deux PNR représentant 50 % du territoire. Des opérations « Grand Site de France » sont toujours en projet : la Grande Crête des Vosges et le mont Sainte-Odile. Outre sa richesse patrimoniale, le massif bénéficie d'une image « nature » et « sportive » portée par l'étendue et la diversité de son patrimoine naturel et sa proximité avec des espaces de forte intensité urbaine. Cette fréquentation touristique engendre des problématiques importantes sur les milieux et les ressources naturelles.

Du fait de sa localisation et des évolutions climatiques, le massif des Vosges se trouve confronté à l'intensification de certains risques majeurs et l'émergence de nouveaux aléas. Ainsi, les inondations par crue torrentielle et les mouvements de terrain (notamment le retrait-gonflement des argiles) augmentent. Sa position en tête de bassin versant accentue sa responsabilité vis-à-vis de l'aval et constitue un point de vigilance. Le risque de feux de forêt se développe sur le massif, sans que les compétences et les équipements soient pour l'instant en mesure d'apporter la réponse adaptée.

3.1.2 L'activité humaine augmente les pressions sur les ressources du massif

Le massif présente une certaine dépendance énergétique avec sa production énergétique représentant 43% de la consommation d'énergie. La production locale d'énergie repose essentiellement sur l'exploitation du bois-énergie et sur quelques sites de production d'EnR (éolien, solaire, hydraulique, cultures énergétiques, biogaz, géothermie). De nombreuses microcentrales électriques fournissent des sites industriels locaux. L'habitat, puis l'industrie et les transports routiers sont, aujourd'hui, les secteurs les plus consommateurs d'énergie. Les déplacements routiers émettent, par ailleurs, les émissions les plus importantes de gaz à effet de serre et les pollutions atmosphériques sur le massif

Le massif est jalonné par un réseau hydrographique très dense. Néanmoins, l'état des cours d'eau n'est pas aussi bon que celui qu'on pourrait attendre d'un massif, la plupart des cours d'eau n'ayant pas atteint le bon état chimique et écologique. Elle reste néanmoins meilleure qu'en Grand Est et présente peu de points noirs. Les périodes de sécheresse fragilisent les lacs, les tourbières et les cours d'eau. Ainsi, le 6^e défi territorial du SDAGE Rhin-Meuse 2021-2027 concerne la partie sud du massif des Vosges. De plus, de nombreux usages coexistent (eau potable, irrigation, industrie, etc.), et des conflits d'usage sont observés, en particulier l'été, où la demande est accrue et les ressources moindres. De nombreuses communes souffrent d'ores et déjà de pénuries d'eau, notamment dans la partie centrale et sud du massif.

La collecte de déchets ménagers est relativement faible dans les départements concernés par le massif et la valorisation atteint plus de 80 % en 2017 et le stockage reste important avec 10 % de la quantité traitée. La fréquentation touristique induit néanmoins des pics saisonniers de productions pouvant dépasser les capacités locales de collectes et de traitement.

La géologie du massif offre un gisement minéral varié et réparti sur l'ensemble du territoire. De fait, 53 carrières sont en activité. Le grès des Vosges est une ressource « identitaire » du massif. Les carrières présentent un intérêt régional et national dans un contexte de demande toujours soutenue et d'abandon progressif des sites alluviaux. La production en roche massive devient un enjeu, renforcé par la proximité du bassin de consommation de l'Île-de-France et la facilité d'accès du massif.

Les sols témoignent d'un passé industriel, avec 153 sites pollués et 3300 sites d'anciennes activités pouvant présenter une pollution. La fermeture d'industries sur le massif pourrait dévoiler d'autres sites pollués et mettre en avant les enjeux de leur reconversion (dépollution). Quelques secteurs sont exposés à des risques technologiques. Près de 200 installations classées pour la protection de l'environnement sont potentiellement source de risque industriel, notamment les 6 sites Seveso du massif. Le risque de transport de matières dangereuses touche quant à lui environ la moitié des communes du territoire.

Le massif est relativement épargné par les nuisances sonores ferroviaires et aériennes. Mais, la fréquentation, le très grand linéaire de routes de toute nature, le fractionnement de l'espace mais aussi le relief glaciaire conduisent à rendre les pollutions sonores particulièrement dommageables

3.1.3 L'évolution probable de l'environnement dans le massif des Vosges

Le tableau suivant synthétise les grandes caractéristiques actuelles et leur tendance évolutive avec et sans mise en œuvre du CPIER. Il est difficile de définir avec exactitude cette tendance puisque son intervention s'articule avec d'autres sources de financements.

Légende : évolution sans mise en œuvre du CPIER	
↗	tendance à l'amélioration de la situation
=	situation stable
↘	dégradation de la situation

Thématique	État actuel	Sans CPIER	Thématiques prioritaires selon l'Accord de partenariat
Artificialisation des sols	Situation nécessitant attention ou vigilance sur les piémonts et les fonds de vallée	↗	Moyenne : réhabilitation de friches, de logements vacants et de quartiers, acquisition foncière
Paysages et patrimoine	Situation globalement préservée	=	Forte : réhabilitation de friches, de logements vacants et de quartiers, financement d'actions à visée paysagère
Milieux naturels et biodiversité	Situation nécessitant attention ou vigilance	↘	Forte : actions de gestion, de conservation et de restauration
Ressources en eau	Situation nécessitant vigilance, notamment sur l'aspect qualitatif	↘	Faible : actions de restauration, d'innovation industrielle, appui au développement économique
Maîtrise de l'énergie	Situation globalement préservée	↗	très forte : EnR, innovation, projets de rénovation énergétique, écomobilité
Résilience au changement climatique	Situation nécessitant attention ou vigilance	?	très forte : opérations de restauration, amélioration des procédés industriels, développement de la résilience du territoire
Qualité de l'air et nuisances	Situation favorable	↗	Faible : EnR, écomobilité, innovations
Risques naturels	Situation nécessitant vigilance par rapport aux territoires en aval	↗	Moyenne : PAPI, restauration de milieux
Risques technologiques	Problématique mineure, gérée	↗	
Ressource minérale	Problématique non identifiable	↗	
Sites et sols pollués	Problématique mineure	↗	Faible : opérations de réhabilitation, transformation du modèle agricole
Déchets et économie circulaire	Situation favorable avec des points d'attention	↘	faible : transformation ou création d'UVE, innovations

Dans la plupart des cas, l'absence des financements complémentaires apportés par le CPIER aurait un impact sur les enjeux qui existent en montagne et qui ne relèveraient pas des moyens alloués par les fonds FEDER-FTJ-FSE+, des CPER GE et BFC sur leur périmètre d'action au sein du massif. La proximité de centres urbains dynamiques (ou transfrontaliers) n'apporte aucune contrepartie financière en montagne. Ainsi, le soutien à l'agriculture de montagne (hors prime PAC), l'ouverture des paysages à 40 % financée par le CPIER, la protection d'espèces telle celle du tétras et le soutien à la filière touristique neige et 4 saisons (risque certain de faillites ou d'abandon) reposent sur le CPIER. Sur ces sujets, le CPIER offre la possibilité d'enclencher un effet levier de changement très important.

3.2 Synthèse des enjeux environnementaux

On entend par enjeux les questions d'environnement qui engagent fortement l'avenir du territoire, les éléments qu'il n'est pas acceptable de voir disparaître ou se dégrader, ou que l'on cherche à gagner ou à reconquérir. Ces enjeux ont été identifiés par l'analyse de chaque thématique de l'EIE, les enjeux environnementaux d'échelle

régionale. Ils ont été revus avec les représentants des deux PNR, du Commissariat de Massif et de la région Grand Est.

Ils sont hiérarchisés par thématique environnementale, de la plus forte sensibilité du territoire (niveau 4) à la plus faible (1) et par priorité de l'accord-cadre préfigurant le CPIER. Finalement, trois catégories d'enjeux ont été retenues de la plus importante (rouge) à la plus faible (vert).

Thématique	Enjeux environnementaux du massif	Sensibilité du massif	Priorités thématiques Accord Cadre	Hiérarchisation finale
Atténuation et adaptation au changement climatique	Adapter les activités dont touristiques, forestières et agricoles au changement climatique et gérer l'attractivité	4	4	
	Engager les actions nécessaires pour préserver le capital naturel			
	Préserver les écosystèmes forestiers et prairiaux, ainsi que les tourbières pour maintenir leur capacité de séquestration de carbone			
	Valoriser le rôle de puits de carbone du massif des Vosges			
	Adapter la gestion des ressources en eau et des risques aux impacts du changement climatique			
Ressources en eau	Veiller au bon état et atteindre le bon état écologique et chimique des cours d'eau et plans d'eau	4	4	
	Maintenir et restaurer les continuités des cours d'eau et de la trame violette			
	Restaurer les têtes de bassin et les milieux aquatiques (lacs, tourbières et zones humides), en lien avec l'acidification, le réchauffement et la diminution de la ressource en eau			
	Développer une sobriété des usages dans un contexte de nombreuses sources peu productives, de réseaux morcelés, d'agressivité des eaux nécessitant un traitement et d'un tourisme important.			
Préservation des milieux naturels et de la biodiversité	Étendre les périmètres de protection forte pour assurer la conservation des espèces et milieux emblématiques du massif	4	4	
	Assurer la conservation des espèces emblématiques et patrimoniales du massif			
	Restaurer les continuités écologiques intra-massif (dont la trame noire) et vers le massif du Jura			
	Assurer l'équilibre fonctionnel des milieux forestiers et prairiaux, dont l'équilibre cynégétique			
	Trouver un équilibre entre activités/fréquentations touristiques et la préservation des milieux et espèces			
Transition énergétique	Réduire la précarité énergétique	3	4	
	Optimiser la rénovation énergétique en prenant compte des contraintes climatiques spécifiques au massif			
	Développer l'auto-production d'énergies renouvelables dans le respect de l'environnement et du patrimoine			
	Diversifier la production d'énergies renouvelables			
	Favoriser l'utilisation des modes de transports bas carbone et collectifs			
Artificialisation du sol	Préserver la rareté du foncier	3	3	
	Réduire la consommation foncière liée au bâti, notamment la conurbation et restaurer des coupures vertes en fonds de vallée			
	Résorber la vacance dans les bourgs et centres-bourgs et celle due à l'inadaptation du bâti			

	Renaturer ou requalifier les friches, en priorité les friches touristiques, de santé et industrielles			
Valorisation du paysage et du patrimoine	Assurer la préservation des paysages emblématiques	3	3	
	Assurer la préservation et valoriser le patrimoine architectural et culturel			
	Améliorer la gestion des paysages de proximité (ouvertures paysagères) et adapter les pratiques aux évolutions climatiques			
	Requalifier les entrées de vallées, les centres-villes et centres-bourgs ainsi que les secteurs touristiques vétustes ou abandonnés			
Atténuation et gestion des risques naturels	Réduire la vulnérabilité et l'exposition des personnes et des biens, notamment aux inondations et aux mouvements de terrain	2	1	
	Améliorer la gestion des eaux pluviales en contexte montagnard et de forte artificialisation			
	Développer une culture du risque et assurer une réponse efficace aux risques émergents			
Pollution des sols	Préserver la fonctionnalité des sols (pollution, érosion)	2	1	
	Participer à la dépollution des friches en vue de favoriser leur réhabilitation			
Économie des ressources minérales	Économiser la ressource extraite pour répondre aux besoins de l'urbanisme, des technologies et de l'industrie	2	1	
	Favoriser l'utilisation de matériaux de substitution ou recyclés et développer les bons usages			
Déchets et économie circulaire	Réduire la production de déchets à la source, notamment par le développement d'une économie circulaire et par la sensibilisation	2	1	
	Améliorer la gestion saisonnière des déchets			
	Augmenter les capacités de recyclage et de valorisation			
	Renforcer la collecte et le traitement des déchets du BTP			
Réduction des nuisances	Réduire l'exposition des populations aux nuisances sonores, notamment dues à l'attractivité touristique	2	1	
Qualité de l'air	Réduire les émissions de polluants atmosphériques, notamment dans les fonds de vallée	1	2	
Risques technologiques	Prévenir les risques technologiques, notamment par une approche multirisque	1	1	

4 ARTICULATION DU PROJET DE CPIER AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

4.1 Articulation avec les outils financiers structurants

Le Programme opérationnel FEDER-FSE+, le FEADER, le FEAMP, le programme INTERREG transnational « Espace Alpin » sont des instruments financiers complémentaires au service d'une même stratégie définie par le schéma interrégional pour l'aménagement, le développement et la protection du massif des Vosges (SIADP).

Le programme opérationnel du FEDER-FSE+ Grand-Est/Massif des Vosges 2021/2027 doté de 896 M€ comporte l'objectif D2 : Soutenir le développement du Massif des Vosges qui dispose d'une enveloppe de 12 M€ au service de cinq sous-objectifs. Le programme opérationnel est en cours de consultation auprès de la Commission européenne. Pour assurer une parfaite cohérence financière, le Comité Interrégional de Pilotage et de Programmation (CIPP) du CPIER sera consulté pour avis sur les projets faisant appel au FEDER avant programmation par le comité régional de programmation et avis final de l'autorité de gestion.

Les projets de travaux et investissements bénéficiant du FEADER sont exclus du financement CPIER pour éviter un doublon des aides.

Les CPER Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est affichent des objectifs similaires au CPIER concernant l'adaptation au changement climatique, la préservation et restauration des milieux naturels (le CPIER soutient de plus l'agrandissement de périmètres de protection). Des objectifs sont complémentaires à ceux du CPIER en termes de développement de l'usage des mobilités propres et partagées au quotidien, ainsi que le renforcement du transport modal dans le transport de marchandises, des projets de production d'EnR&R, ainsi que les projets d'efficacité énergétique pour des bâtiments publics et privés, de l'économie circulaire et des déchets. Ces préoccupations sont absentes du CPIER.

Le CPIER complète, ainsi, les dispositifs existants, au regard de la spécificité montagne, voire, le cas échéant, porte des thématiques ou sous-thématiques orphelines à l'échelle régionale.

Au titre de la période 2022-2027, le développement de la résilience du massif est le fil conducteur de la stratégie proposée par le CPIER. La sélectivité des thématiques et l'additionnalité par rapport aux CPER et au FEDER-FT-FSE+ ont été retenus afin d'éviter la dispersion, les doublons et améliorer la lisibilité des différents cadres d'intervention.

4.2 Articulation avec les objectifs-cadres environnementaux

La réflexion conduite a permis de s'assurer que l'élaboration du CPIER a été menée en cohérence avec les objectifs de protection de l'environnement établis au niveau national et régional. Elle reflète le degré de prise en compte dans le CPIER des enjeux et objectifs environnementaux établis par les documents d'objectifs et d'orientations régionaux (notamment schémas directeurs et plans).

Cette analyse a complété celle de l'état initial de l'environnement et a conduit à identifier les thématiques et les ambitions environnementales prioritaires sur le massif, ayant vocation à guider le choix des objectifs et le dimensionnement des mesures du CPIER. Elle a porté plus précisément sur :

- Les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) du Grand Est et de BFC ;
- Les schémas régionaux biomasse (SRB) et les plans régionaux forêt-bois (PRFB) ;
- La stratégie régionale pour la biodiversité du Grand Est (SRB) 2020-2027 ;
- Les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), les plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2022-2027 des bassins Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée et Seine-Normandie. L'analyse a été réalisée à partir des documents mis en consultation et qui devraient être mis en œuvre sur la période 2022-2027.

Cette analyse de l'articulation a été réalisée dans une recherche de cohérence entre les objectifs des documents-cadres et les ambitions du CPIER. La connaissance des projets éligibles acquise à travers l'analyse des fiches actions a permis d'affiner le propos. Trois éléments sont à retenir.

- Au regard des objectifs des CPER du Grand Est et de Bourgogne-Franche-Comté, on note des orientations similaires concernant les enjeux du changement climatique, de la ressource en eau ou encore des milieux naturels. Le CPIER cible des problématiques spécifiques au massif dans ces champs. Selon l'importance des crédits nécessaires ou les interactions entre le massif et les territoires en piémont et dans une logique de solidarité amont aval, une mobilisation conjointe des crédits contractualisés au titre du CPIER, des CPER et du FEDER-FTJ-FSE+ pourra s'avérer intéressante. Certains champs ne sont pas investis par le CPIER (gestion des déchets, développement des EnR, développement des mobilités douces ou décarbonées au sens large, économie circulaire). Les porteurs de projets situés sur le massif devront solliciter le soutien des financements au titre des CPER ou du FEDER-FTJ-FSE+.
- Les ambitions du CPIER répondent précisément aux objectifs environnementaux relatifs à la préservation des paysages et du patrimoine, de la biodiversité, de la qualité de l'air et des ressources minérales. La programmation est également fortement cohérente avec les objectifs relatifs à l'adaptation au changement climatique et à l'usage des sols.
- La programmation est très cohérente avec les objectifs des deux plans régionaux forêts bois (PRFB). En ce qui concerne les objectifs des SDAGE, ceux du bassin Rhin-Meuse ne seront pas véritablement satisfaits, notamment au regard des objectifs relatifs aux pollutions urbaines et industrielles. Les

objectifs des deux SRADDET sont plutôt bien intégrés dans le CPIER ainsi que ceux de la stratégie régionale de la biodiversité.

5 SOLUTION DE SUBSTITUTION RAISONNABLE ET MOTIFS DES CHOIX

5.1 Solution de substitution raisonnable : le choix d'un scénario d'adaptation

L'élaboration du CPIER relève de la traduction opérationnelle de deux documents :

- Le **document-cadre du CPIER** signé entre l'État et les Conseils régionaux le 3 mars 2021. Ce document fixait les principes transversaux de la programmation, les priorités pour 2021-2027 et les 5 ambitions thématiques retenues ;
- Le schéma interrégional pour l'aménagement, le développement et la protection du massif des Vosges (SIADP) du massif des Vosges mis à jour à la fin de l'année 2020. Le CPIER en est la déclinaison opérationnelle. **Les défis et ambitions fixés par le CPIER répondent bien aux actions et objectifs du schéma de massif.**

Toutefois, en amont de son élaboration, différentes alternatives ont été examinées :

- La **non-adaptation aux changements** se traduit par un vieillissement de la population et une perte démographique (chute du niveau de formation, paupérisation, etc.), le peu de valeur ajoutée sur les productions locales, l'intensification des pratiques pour sécuriser les productions. Les effets sur le long terme sont d'aggraver les conséquences des changements. Ce scénario « noir » de relégation rapide du massif et de sa population est objectivement déjà en marche.
- L'**adaptation aux changements** s'appuie sur l'arrivée de nouveaux habitants en centre-village, la valorisation durable des ressources locales, le développement de comportements adaptés (eau, alimentation, mobilités...). À long terme, ce scénario permet d'atténuer les conséquences des changements.

Le scénario retenu à l'issue des trois ateliers (transition écologique et climatique, attractivité et cohésion, économie de montagne et emploi) a été le second. **Le CPIER s'est donc construit sur ce scénario d'adaptation aux changements climatiques et de gestion durable des ressources.**

5.2 Motifs des choix

5.2.1 Le bilan de l'exécution du CPIER 2015-2020

Au titre de la période 2015-2020, 45,9 M€ ont été mis au service des territoires et des projets du massif : 15,3 M€ de l'Etat, 15,3 M€ pour les régions, 15,3 M€ pour les départements.

Le CPIER apporte un véritable effet d'entraînement sur la levée d'autres financements, notamment pour les porteurs de projets privés : 13,09M€ de FNADT ont permis la réalisation de 192,97 M€ d'opérations.

L'analyse fait apparaître une bonne consommation des crédits alloués aux axes 1 (attractivité et services aux populations et aux entreprises) et une excellente consommation de l'axe 2 (valorisation économique des ressources de montagne dont le tourisme ,et l'agriculture). Les axes 3 (adaptation au changement climatique) et 4 (coopération intermassif et entre régions de montagne) apparaissent en retrait. L'axe 3 relatif à l'adaptation au changement climatique, notamment a été peu sollicité (22%) compte tenu des enjeux pour les espaces de moyenne montagne

Le CPIER a permis de soutenir 473 projets, 54 % des projets correspondaient à des investissements, 29 % des actions d'animations et de fonctionnement, le reste étant dédié, au soutien du contrat de destination touristique Massif des Vosges (8%) et aux études (9%).

Les actions de la période 2015-2020 et des contrats précédents ont permis globalement de maintenir une situation encore fragile par suite des crises du passé. .). Les indicateurs socio-économiques du Massif des Vosges restent globalement médiocres. Avec peu de critères concrets environnementaux affichés en amont, peu de projets ont été amenés à être modifiés pour mieux prendre en compte le développement durable en dehors des

procédures réglementaires environnementales et de la démarche ERC. Les règles d’instruction des dossiers imposent que le pétitionnaire ait obtenu au préalable l’intégralité des autorisations administratives, et notamment les procédures environnementales. Cela a pu conduire à l’abandon de certains projets ou dans certains cas à leur refonte pour en réduire les impacts.

5.2.2 La mise en œuvre d’une démarche de concertation et de validation

L’élaboration du projet de CPIER s’appuie sur un travail en plusieurs étapes :

- Etape 1 (fin 2019 et 2020) : élaboration et validation d’une stratégie pour le massif des Vosges en s’appuyant sur un intense travail de concertation avec l’ensemble des acteurs du massif (questionnaire en ligne, réunions multiples pluri-acteurs, consultations d’expertises techniques) ;
- Etape 2 (novembre 2020 à février 2021) : élaboration et validation par les deux régions de l’accord cadre du CPIER Massif des Vosges et premiers contacts avec les conseils départementaux.
- Etape 3 (Avril à début juin 2021) : co-écriture détaillée des douze actions du CPIER Massif des Vosges.

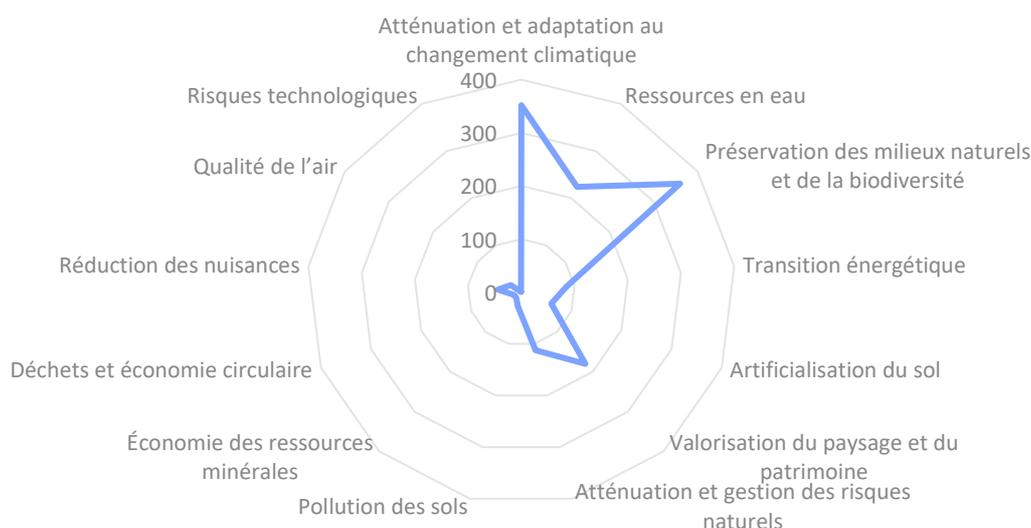
Le CPIER a fait l’objet d’une approbation en deux temps :

- Un « **accord politique** » soumis au vote des assemblées régionales (des 28 et 29 janvier 2021 pour la Région Grand Est et du 5 février 2021 pour la Région Bourgogne Franche-Comté).
- Le **Contrat de Plan Interrégional (CPIER) 2021/2027** : il définit la nature des actions inscrites pour la période 2021-2027 et a fait l’objet d’une période de concertation entre l’État, les deux régions, les cinq départements, la Collectivité Européenne d’Alsace et les autres partenaires concernés au cours de l’année 2021.

5.2.3 La cohérence avec les enjeux environnementaux régionaux

L’analyse des incidences du CPIER montre que la stratégie environnementale de ce dernier répond bien aux enjeux identifiés par l’état initial de l’environnement et de manière cohérente avec leur priorité (voir graphique ci-dessus). La prise en compte des enjeux prioritaires (atténuation et adaptation au changement climatique, ressources en eau et préservation des milieux naturels et de la biodiversité) est, en effet, la plus notable. Les enjeux forts de la transition énergétique, de l’artificialisation des sols et de la valorisation des paysages et des patrimoines se retrouvent dans la stratégie mise en œuvre. Il en est de même des enjeux d’atténuation et de gestion des risques naturels.

Stratégie environnementale du CPIER 2021-2027



5.2.4 La mise en œuvre de conditions pour sélectionner les projets

Chaque fiche thématique comporte des catégories précisant les conditions de réalisation souhaitées, les exigences particulières pour les projets ainsi que les projets exclus. Certains éléments visent à éviter les doublons entre les sources de financement (Agence de l'eau, Programme FEADER, etc), d'autres sont similaires à des critères d'éco-conditionnalité et excluent certains projets. Ces conditions et exigences visent à favoriser le réemploi et la multifonctionnalité, à privilégier la transition écologique et énergétique et l'économie circulaire, à réduire les impacts sur la biodiversité, l'artificialisation des sols et le paysage et à favoriser la décarbonation des activités. Ces éléments seront à traduire de manière opérationnelle lors de la sélection des projets.

6 LES INCIDENCES DU CPIER DU MASSIF DES VOSGES 2021-2027

6.1 Méthode d'analyse des incidences

D'un point de vue méthodologique, l'évaluation des effets notables probables sur l'environnement a nécessité un **système d'évaluation multicritère robuste et souple** à la fois. Les incidences des mesures portant les objectifs spécifiques sur les enjeux de l'environnement par rapport à leur évolution au fil de l'eau ont pu être analysées et complétées de mesures d'évitement, de réduction et de compensation de ces effets selon le schéma suivant :

Les opérations présentes dans le CPIER ont été évaluées au regard de leur typologie et au moyen d'une analyse multicritère indicée indiquant leur niveau d'impact sur les enjeux de l'environnement selon plusieurs critères (direct/indirect ; court/moyen/long terme ; local/territorial/régional ; certain/incertain). Une notation a été utilisée visant à « comparer » les impacts du CPIER sur les différentes thématiques environnementales. Il n'y a pas de notation maximale à atteindre.

Les manques relevés pour chacun des enjeux ont été précisés et ont conduit à émettre des points de vigilance ou à établir des mesures d'évitement et de réduction des effets probables du projet sur l'environnement.

Ainsi la **performance des choix** effectués au regard des enjeux environnementaux ainsi que les **incidences potentielles** de la mise en œuvre du projet de CPIER sur l'environnement ont bien été analysées.

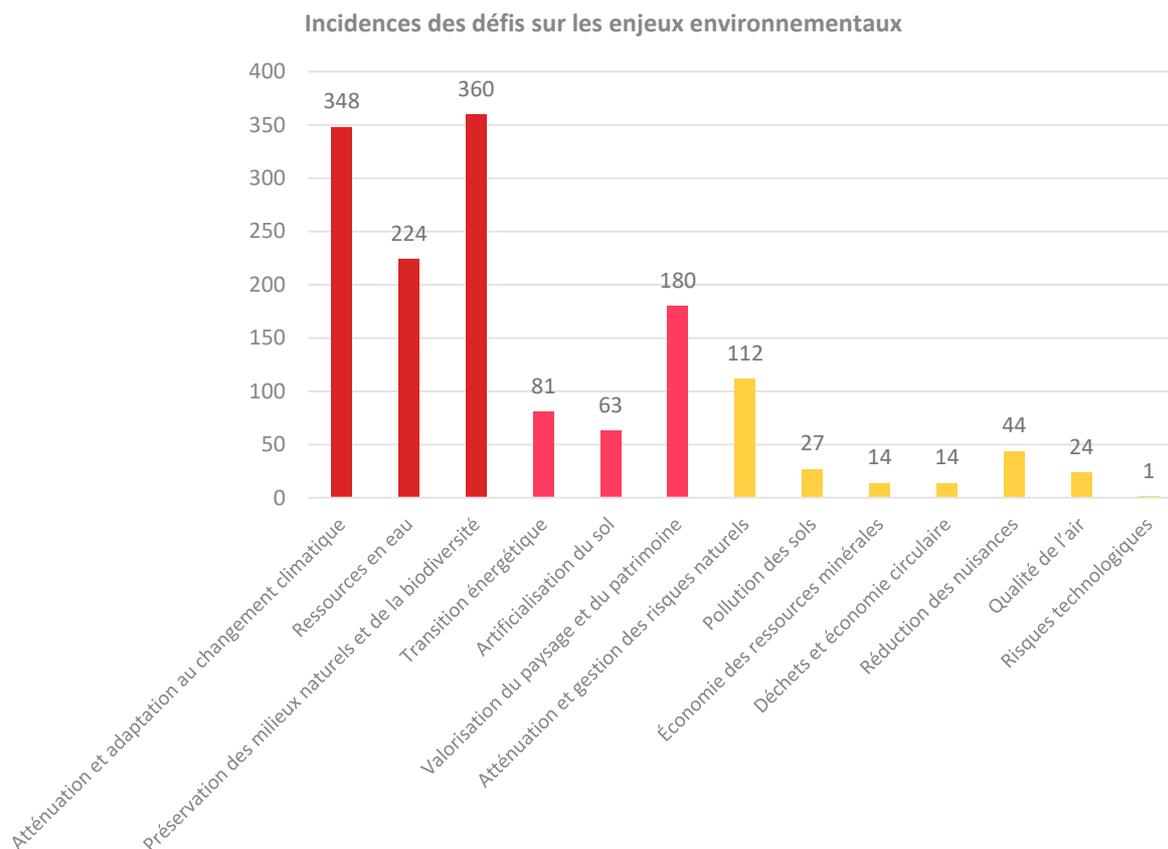
6.2 Des incidences positives sur l'environnement du contrat de plan

L'ensemble des analyses figurant dans le présent rapport amènent l'évaluation environnementale à établir les conclusions suivantes sur la base des fiches actions mettant en œuvre le CPIER 2021-2027.

6.2.1 Une prise en compte des enjeux environnementaux cohérente avec les priorités établies

Une plus-value environnementale entièrement positive est attendue à travers la mise en œuvre du projet de CPIER avec des incidences positives sur la plupart des grands enjeux du massif. **Le CPIER présente une stratégie très favorable à l'environnement tout en n'abordant pas certains sujets :**

- Les grands enjeux environnementaux touchés le plus directement sont relatifs à la préservation des milieux naturels et de la biodiversité, de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et des ressources en eau ;
- Parmi les enjeux forts, ceux des paysages et patrimoines sont bien mieux pris en compte par le projet que ceux de transition énergétique et d'artificialisation des sols ;
- En ce qui concerne les enjeux hiérarchisés d'importance moyenne, le projet apporte une contribution majeure aux enjeux d'atténuation et de gestion des risques naturels et remarquable en ce qui concerne les nuisances sonores. Les risques technologiques sont peu abordés par le projet.



Enjeu prioritaire	Enjeu fort	Enjeu moyen	Enjeu faible
-------------------	------------	-------------	--------------

Relevons que le CPIER apporte une contribution positive aux thématiques ayant une incidence sur la santé humaine — « qualité de l’air », « ressources en eau », « pollution des sols » et « réduction des nuisances ». Ces améliorations resteront locales.

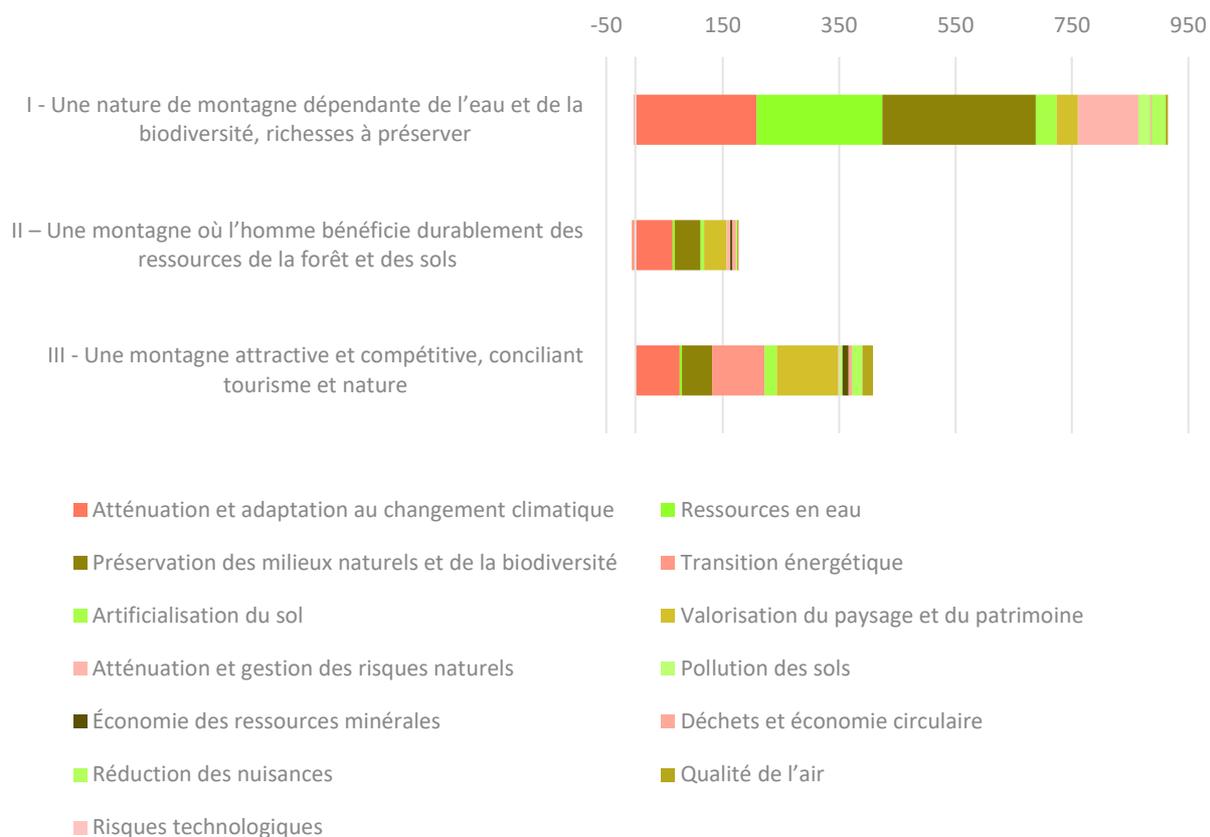
Ainsi, la stratégie de financements du futur CPIER devrait apporter une réponse opérationnelle aux enjeux de préservation des milieux naturels et de la biodiversité et d’adaptation au changement climatique du massif.

6.2.2 Incidences cumulées par objectifs stratégiques et par actions

Rappelons que trois orientations structurent le CPIER qui se décline en onze défis. Dans la perspective d’établir des points de vigilance adaptés à la mise en œuvre opérationnelle du CPIER, l’évaluation a pris le parti de présenter les incidences les plus significatives des fiches actions par orientation.



Score environnemental : incidences cumulées par orientation du CPIER



En premier lieu, on note que les trois orientations entraîneront des incidences positives très hétérogènes :

- L'orientation 1 « Une nature de montagne dépendante de l'eau et de la biodiversité, richesses à préserver » apporte la plus forte contribution environnementale grâce aux travaux envisagés pour préserver les milieux naturels, la biodiversité et la ressource en eau.
- L'orientation 3 « Une montagne attractive et compétitive, conciliant tourisme et nature » apporte une belle contribution aux enjeux environnementaux en accélérant la mutation du tourisme du massif doit néanmoins sa mutation vers un tourisme plus durable résilient et visant l'excellence environnementale.
- L'orientation 2 « Une montagne où l'homme bénéficie durablement des ressources de la forêt et des sols » apporte une contribution très positive et ciblée sur les enjeux environnementaux qui découlent des pratiques agricoles et sylvicoles.

Des points de vigilance ont été établis pour les actions dont certaines interventions sont susceptibles d'engendrer des incidences négatives.

Au niveau de l'orientation 1, quatre défis sont déclinés en 8 fiches (1.1, 1.2, 2.1, 2.2, 3, 4.1, 4.2 et 4.3). Les incidences des actions envisagées sont très positives. Afin de réduire les incidences de déplacements vers le massif engendrés par l'organisation de classes de montagne, des conditions pourraient être ajoutés lors de l'attribution des financements pour favoriser l'acheminement en transports collectifs jusqu'au lieu.

Les actions des fiches 5, 6.1, 6.2 et 6.3 de l'orientation 2 ont conduit à identifier les points de vigilance suivants :

- Veiller au maintien de la diversité florale des prairies d'élevage
- Soutenir des projets de rénovation de fermes auberges intégrant la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie (ex. toilettes sèches, système de récupération des eaux pluviales, mise en conformité du système d'assainissement, auto-production d'énergie, valorisation des déchets compostables, etc.)

L'orientation 3 concentre le plus de défis — au nombre de cinq — à travers les fiches 7.1, 7.2, 7.3, 8, 9.1, 9.2, 9.3, 10 et 11. Les projets soutenus devront répondre à d'importants critères d'éco-conditionnalité, tant en matière



d'énergie, de consommation des ressources que de préservation de la biodiversité et d'usage sobre, temporaire ou permanent, des espaces naturels (zéro artificialisation, cohabitation homme-nature, etc.). Des points de vigilance complémentaires ont été proposés :

- Intégrer les espaces de médiation touristique dans un projet de territoire touristique durable.
- Veiller à localiser les espaces de méditation touristique sur des espaces déjà bâtis ou sur des friches touristiques.
- Veiller aux impacts environnementaux des pôles d'activité de pleine nature par l'application de critères d'éco-conditionnalité.
- Soutenir les pôles d'activité de pleine nature présentant une labellisation ou une démarche de développement durable.

6.2.3 Les secteurs susceptibles d'être impactés

Les secteurs susceptibles d'être impactés (SSEI) regroupent les projets déjà connus listés dans les fiches thématiques. Près de 100 projets sont déjà identifiés par le CPIER et donnés à titre d'exemple. Parmi ceux-ci, 40 pourraient donner lieu à des travaux. Ces chantiers concernent des bâtiments précis (Usine le Corbusier, sanatoriums, Hôtel Rouge Gazon, Musée du Flacon, etc.), des sites (parc industriel de Wesserling, Haut-Koenigsbourg, col de Saverne, site d'accueil nature « Maison des tourbières et des rochers ») ou des secteurs géographiques plus étendus (station du lac blanc, lac de Kruth, friches visibles à la Schlucht, démantèlement des anciennes remontées mécaniques sur 7 sites du massif).

Sur l'ensemble des projets - qui ne sont que des exemples puisque la logique de mise en œuvre du CPIER est celle d'un guichet - on peut identifier les secteurs suivants :

Secteur	Nombre de projets
Baccarat	2
Ballon d'Alsace	1
Champ du Feu et de la Planche des Belles Filles	1
Château-Lambert	1
Col de Saverne	1
Donon, Hochfeld, Collet	1
Drachenbronn	1
Fréland	1
Fresse-sur-Moselle	1
Gaschney	1

Secteur	Nombre de projets
Haut-Koenigsbourg	1
La Bresse	2
Lac Blanc	2
Lac de Kruth	1
Markstein	2
Mont Saint-Odile	1
Oberhaslach	1
Pierre-Percée	2
Plaine	1
Raon l'Étape	1
Ronchamp	2

Secteur	Nombre de projets
Saint-Maurice sur Moselle	1
Schlucht	2
St Dié	3
Stosswihr	1
Sturzelbronn	1
Ventron	1
Wangenbourg	1
Wesserling	2
Remiremont	1

Deux tiers des projets illustratifs apporteront une plus-value environnementale en termes de :

- Décarbonation des mobilités : 10
- Rénovation énergétique : 3
- Préservation des écosystèmes naturels (1) et des ressources en eau (3)
- Sensibilisation au patrimoine naturel : 1
- Valorisation des friches : 7
- Valorisation des paysages (2) et du patrimoine local (5)

Toutefois, une artificialisation des sols ainsi qu'une destruction d'espaces naturels et d'espèces peuvent accompagner différents projets d'aménagements ou de constructions. Les mesures environnementales suivantes sont recommandées :

- Exiger la réalisation d'une étude de pré-cadrage naturaliste en amont de l'octroi des financements

- Exiger l'utilisation de matériaux infiltrants les eaux pluviales
- Veiller à la réversibilité des aménagements
- Préserver des espaces de nature au sein et aux abords des nouvelles structures autant que faire ce possible.

Cette analyse n'est pas représentative des résultats attendus pour le CPIER (l'objectif de préservation des ressources naturelles devrait, par exemple, permettre de financer un grand nombre de projet, au vu de la priorité des partenaires du CPIER). Par contre, elle est assez significative des projets ou de l'absence de projets existants et connus par les services, à l'échéance de la précédente période.

6.3 Les incidences sur le réseau Natura 2000

6.3.1 Présentation du réseau

Les sites du réseau européen Natura 2000 visent à la fois la préservation de la diversité biologique et la valorisation du patrimoine naturel des territoires. Sur ces sites, les activités socio-économiques ne sont pas interdites, mais les États membres doivent veiller à prévenir toute détérioration des sites et prendre les mesures de conservation nécessaires pour maintenir ou remettre les espèces et habitats protégés dans un état de conservation favorable.

6.3.2 Le réseau Natura 2000 sur le massif des Vosges

15 sites de la Directive oiseaux et 47 sites de la Directive Habitats composent le réseau Natura 2000 sur le massif.

Tableau 1 : sites Natura 2000 du massif des Vosges

Site Natura 2000	Nombre	Superficie (ha)
Directive « Oiseaux » : ZPS	15	97 295
Directive « Habitats » : ZSC/SIC	47	79 773

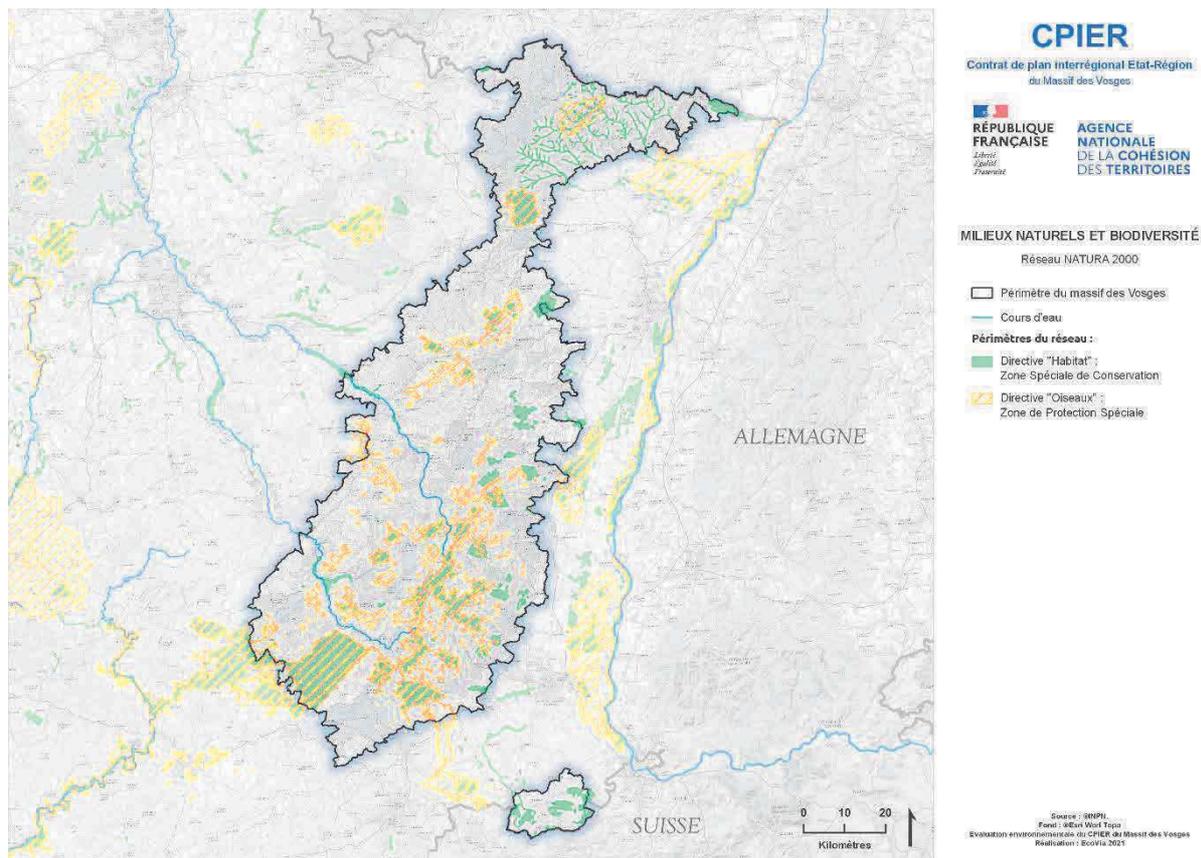
La majeure partie est localisée sur le territoire du PNR du Ballon des Vosges.

Dans les faits, les sites Natura 2000 du massif des Vosges sont tous catégorisés en réservoirs de biodiversité.

Le SRADDET Grand Est demande que les sites Natura 2000 non inclus dans la trame verte et bleue (TVB) régionale fassent l'objet d'une attention particulière (règle 7) lors de la déclinaison locale de la TVB dans les documents d'urbanisme.

L'objectif 17 du SRADDET Bourgogne–Franche-Comté demande à « préserver et restaurer les continuités écologiques ». Il s'agit de « préserver les composantes de la TVB pour conforter la fonctionnalité et la perméabilité de l'ensemble des continuités écologiques en accompagnant les collectivités dans la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques et en favorisant les pratiques compatibles ». Cet objectif est décliné dans les règles 23, 24, 25 et 26 qui enjoignent les documents d'urbanisme à assurer la préservation des continuités écologiques.

Ainsi, la préservation des sites Natura 2000 sur le massif des Vosges doit être fortement prise en considération au titre de la compatibilité avec les règles des SRADDET et de la prise en compte de leurs objectifs.



6.3.3 Incidences et discussion sur la mise en œuvre du CPIER sur les sites Natura 2000 du massif

À partir des listes de projets données à titre indicatif, une analyse des secteurs de projets localisés au sein d’un périmètre Natura 2000 a permis de retenir trente projets sur les quarante et un qui interviendraient sur un secteur inclus dans le réseau. 20 sites ZSC et 11 sites ZPS sont concernés.

Le tableau suivant propose une synthèse par site des projets induisant des travaux, leur plus-value environnementale globale et les risques d’incidences à moyen terme. Les incidences de la phase chantier n’ont pas été répétées pour plus de lisibilité.

ZSC	ZPS	Projets déjà connus (liste non exhaustive)	Localisation	Plus-value environnementale	Risques d’incidences principales sur les espèces et habitats
Vallée de la Meurthe de la Voivre à Saint-Clément et tourbière de la Basse Saint-Jean	-	Création du musée du Flacon	Baccarat	Valorisation du patrimoine local	Augmentation de la fréquentation Artificialisation Destruction d’habitats naturels et d’espèces si le projet est localisé hors d’un espace urbanisé
	-	Projets de voies vertes et liaisons cyclables dans les secteurs de Baccarat		Décarbonation des mobilités	Artificialisation Destruction d’habitats naturels et d’espèces
-	Crêtes du Donon-Schneeberg, Bas-Rhin	Reprise d’un ancien centre VVF et création d’un village de gîtes	Plaine	Rénovation énergétique	Augmentation de la fréquentation

ZSC	ZPS	Projets déjà connus (liste non exhaustive)	Localisation	Plus-value environnementale	Risques d'incidences principales sur les espèces et habitats
Massif du Donon, du Schneeberg et du Grossmann		Modernisation du Manoir de l'Orangerie	Oberhaslach	Rénovation énergétique	Augmentation de la fréquentation
		Trail Center VTT	Wangenbourg-Engenthal		Augmentation de la fréquentation Artificialisation Destruction d'habitats naturels et d'espèces
Cours d'eau, tourbières, rochers et forêts des Vosges du Nord et souterrain de Ramstein	Forêts, rochers et étangs du pays de Bitche	Site d'accueil nature « Maison des tourbières et des rochers »	Sturzelbronn	Sensibilisation au patrimoine naturel	Augmentation de la fréquentation
Hautes Vosges		Création d'une activité 4 saisons/sports de nature	Gaschney (Muhlbach-sur-Munster)		Augmentation de la fréquentation touristique
		Traitement de la friche « Touristra »	Markstein	Valorisation des friches	
		Destruction de la friche du Markstein		Valorisation des paysages, renaturation	
Hautes Vosges ; Site à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises	Hautes-Vosges, Haut-Rhin	Projet de changement d'alimentation en eau pour les usages touristiques de la station	Lac Blanc (Orbey)	Préservation des ressources en eau	
		Reprise de l'espace nordique et de l'alimentation en eau pour la neige de culture		Préservation des ressources en eau	
		Traitement des anciens sanatoriums	Stosswihr, Fréland	Valorisation du patrimoine local	Augmentation de la fréquentation
Vosges du sud ; Hautes Vosges		Aménagements touristiques du lac de Kruth et dans le cadre de la renaturation des lacs de Gérardmer et Longemer	Kruth, Fellingring		Augmentation de la fréquentation Artificialisation Destruction d'habitats naturels et d'espèces
-	Massif vosgien	Projets de voies vertes et liaisons cyclables dans les secteurs de Raon l'Étape	Raon l'Étape	Décarbonation des mobilités	Artificialisation Destruction d'habitats naturels et d'espèces
-		Réouverture de la ligne ferroviaire Épinal/St Dié.	Saint-Dié-des-Vosges	Report vers le rail de déplacements	

ZSC	ZPS	Projets déjà connus (liste non exhaustive)	Localisation	Plus-value environnementale	Risques d'incidences principales sur les espèces et habitats
-		Centre d'interprétation de l'usine Le Corbusier		Valorisation du patrimoine local	Augmentation de la fréquentation
-		Valorisation de l'usine Le Corbusier		Valorisation des friches	Augmentation de la fréquentation
Confluence Moselle - Moselotte		Stade VTT	Remiremont		Augmentation de la fréquentation Artificialisation Destruction d'habitats naturels et d'espèces
Massif de Saint-Maurice et Bussang		Projet global d'adaptation au changement climatique par le traitement différencié des eaux pluviales de la commune de Fresse-sur-Moselle	Fresse-sur-Moselle	Préservation des ressources en eau	
		Rénovation de l'hôtel de Rouge Gazon	Saint-Maurice sur Moselle	Rénovation énergétique	Augmentation de la fréquentation
Massif du Grand Ventron		Projet d'établissement 4 saisons à Ventron	Ventron		Augmentation de la fréquentation Artificialisation Destruction d'habitats naturels et d'espèces
Ruisseau et tourbière de Belbriette ; Chaumes du Hohneck, Kastelberg, Rainkopf, et Charlemagne ; Vallée de la Meurthe du Collet de la Schlucht au Rudlin ; Secteur du Tanet Gazon du Faing		Démantèlement des anciennes remontées mécaniques sur 7 sites du massif	Donon, Hochfeld, Collet (Xonrupt-Longemer, Le Valtin)	Valorisation des paysages	
Tourbière de Lispach ; Tourbière de Machais et cirque de Blanchemer ; Chaumes du Hohneck, Kastelberg, Rainkopf, et Charlemagne		Création d'un stade nordique			Augmentation de la fréquentation Artificialisation Destruction d'habitats naturels et d'espèces
		Création d'un hébergement dans une ancienne maison de retraite pour les stagiaires et les saisonniers	La Bresse	Valorisation des friches	

ZSC	ZPS	Projets déjà connus (liste non exhaustive)	Localisation	Plus-value environnementale	Risques d'incidences principales sur les espèces et habitats
		de la Maison de la montagne.			
Vallée de la Meurthe du Collet de la Schlucht au Rudlin ; Secteur du Tanet Gazon du Faing		Projet de « taxirail » pour l'accès au col de la Schlucht	Schlucht	Décarbonation des mobilités	
		Projets sur les friches visibles	Schlucht (Le Valtin)	Valorisation des friches	
Plateau des mille étangs ; Forêts, landes et marais des Ballons d'Alsace et de Servance	Plateau des mille étangs ; Réserve naturelle des ballons comtois en Franche-Comté	Musée de la montagne	Château-Lambert	Valorisation du patrimoine local	Augmentation de la fréquentation
Forêts, landes et marais des Ballons d'Alsace et de Servance	Réserve naturelle des ballons comtois en Franche-Comté	Aménagements 4 saisons du Champ du Feu et de la Planche des Belles Filles	Champ du Feu et de la Planche des Belles Filles (Plancher-les-Mines)		Augmentation de la fréquentation Artificialisation Destruction d'habitats naturels et d'espèces
Forêts, landes et marais des Ballons d'Alsace et de Servance ; Forêts et ruisseaux du Piémont vosgien dans le territoire de Belfort		Traitement de la friche touristique « lotissement des sapins »	Ballon d'Alsace (Lepuix)	Décarbonation des mobilités	

Un grand nombre d'interventions du projet de CPIER s'appliqueront sur des bâtiments existants ou des secteurs déjà artificialisés. Les projets localisés ont été analysés au regard de leur localisation par rapport aux sites du réseau Natura 2000 présents sur le massif. En dehors des temps des travaux, dont le calendrier devra être défini en accord avec les objectifs de gestion et de conservation des DOCOB des sites concernés, les projets contribueront à réduire les pressions issues des mobilités et des émissions de GES du bâti. Une valorisation paysagère des sites pourra en découler également. En ce qui concerne les incidences négatives, tous les travaux qui seraient amenés à être effectués en dehors des espaces déjà artificialisés entraîneront une destruction d'espaces naturels. À ce titre, ceux-ci seront soumis individuellement à une évaluation des incidences Natura 2000. Cette dernière devra démontrer, à l'échelle de chaque projet, l'absence d'effet sur les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés. Précisons de plus que les opérations d'aménagements susceptibles de prendre place dans ou à proximité du réseau Natura 2000 sont soumises au respect du droit commun.

À moyen, long terme, certains aménagements devraient attirer des flux touristiques qui pourraient être source de nouveaux dérangements. La gestion de la fréquentation touristique étant, par ailleurs, une préoccupation du CPIER, on est en droit d'attendre que la même vigilance soit appliquée à ces projets.

Les sites Natura 2000 pourront tirer profit des actions favorisant l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience des territoires. Cela étant dit, l'analyse précédente a montré que le risque d'incidence environnementale négative sur la biodiversité et les milieux naturels restait limité, notamment dans

la mesure où les projets localisés au sein d'un périmètre Natura 2000 poursuivaient des objectifs environnementaux (recyclage de friche, décarbonation des mobilités, valorisation paysagère). Des nouveaux aménagements et bâtis pourraient également être soutenus et construits au sein d'une poignée de sites Natura 2000. Pour chaque projet situé en dehors d'un espace déjà urbanisé, une analyse spécifique des incidences NATURA 2000 devra être menée et permettra de mettre en œuvre les mesures ERC nécessaires pour préserver l'intégrité des sites N2000 en question.

En conclusion, la mise en œuvre du projet dans le respect des mesures établies ci-dessus ne devrait pas entraîner d'incidences susceptibles de remettre en cause l'état de conservation des espèces et habitats ayant servi à la désignation des sites Natura 2000 du massif.

7 UN DISPOSITIF D'INDICATEURS POUR SUIVRE LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

La mise en place d'un système d'indicateurs environnementaux peut contribuer au suivi et au pilotage du CPIER. Les indicateurs définis pour le suivi du CPIER et ceux suivis par les observatoires régionaux ont été majoritairement retenus. Le tableau de bord regroupe les indicateurs du CPIER et les indicateurs complémentaires (en italique) présentés par thématiques environnementales.

Le tableau suivant les rappelle :

Thématique	Indicateur d'incidence/impact	Type
Atténuation et adaptation au changement climatique	Pourcentage de projets de construction utilisant le bois comme matériaux principal	état
	Nombre de manifestations et évènements de valorisation du bois local sur le massif	réponse
	Pourcentage des collectivités du massif couvertes par un plan d'action prenant en compte l'adaptation des paysages au changement climatique d'ici 2030	réponse
	<i>Évolution des émissions de GES par type d'émissions</i>	<i>pression</i>
	<i>Séquestration carbone annuelle</i>	<i>état</i>
	<i>Évolution des capacités de stockage naturel de carbone du massif</i>	<i>état</i>
Ressources en eau	<i>États des masses d'eau superficielle et souterraine</i>	<i>état</i>
	<i>Volumes d'eau prélevés</i>	<i>pression</i>
	Nombre de plans d'actions sur les lacs	réponse
	<i>Volumes d'eau prélevés</i>	<i>pression</i>
	Nombre de plans de gestion quantitative de l'eau	réponse
	% d'économies d'eau réalisées (base redevances)	réponse
Préservation des milieux naturels et de la biodiversité	<i>Fragmentation des espaces naturels et semi-naturels</i>	<i>pression</i>
	Évolution du pourcentage de la surface du massif protégée ou reconnue d'intérêt patrimonial pour la nature	réponse
	Nombre de zones humides restaurées (dont tourbières) et surfaces correspondantes	réponse
	% de la surface reboisée en sylviculture naturelle	réponse
	Linéaire de continuités écologiques créées ou recrées	réponse

Thématique	Indicateur d'incidence/impact	Type
	Nombre d'aménagements favorables à la biodiversité de montagne	réponse
	Linéaire de sentiers débaisés	réponse
	Nombre de fermetures temporaires ou permanentes de sentiers ou voies d'accès	réponse
	Nombre d'hébergements, refuges, aires de bivouacs situés à moins de 2 km des grands itinéraires d'itinérance du massif	pression
	Fréquentation des structures et offres agro-touristiques	pression
	Nombre de produits labellisés (élevage)	réponse
	Nombre de produits labellisés (agrotourisme)	réponse
Transition énergétique	<i>Consommation d'énergie finale du résidentiel, de l'industrie, du tertiaire et du transport</i>	état
	<i>Évolution de la production d'énergies renouvelables, par source de production</i>	état
	Nombre de stations engagées dans un projet de transition	réponse
	Nombre d'hébergements soutenus et nombre de lits modernisés	réponse
	Temps moyen d'accès aux commerces et services d'usage courant au plus près du domicile dans les bassins de vie	état
	Évolution du trafic automobile sur les routes du massif, particulièrement en période touristique	état
	Fréquentation des services de transport collectif soutenus	état
Artificialisation du sol	<i>Consommation d'énergie finale du résidentiel, de l'industrie, du tertiaire et du transport</i>	état
	<i>Surfaces dédiées aux espaces naturels, agricoles et forestiers, à l'habitat, aux activités et aux espaces non bâtis</i>	état
Valorisation du paysage et du patrimoine	Nombre et superficie des friches touristiques traitées	réponse
	Nombre d'installations de ski démantelées	réponse
Déchets et économie circulaire	Nombre de labels Grand Site de France, Man & Biosphere UNESCO obtenus	état
	<i>Production de déchets par type (BTP, DMA, OMR) par an et par habitant</i>	état
Qualité de l'air	<i>Évolution des dépôts sauvages</i>	état
	<i>Nombre de jours de dépassement des valeurs réglementaires</i>	pression
	<i>Part de la population vivant dans des zones concernées par les dépassements des lignes directrices de l'OMS</i>	pression
Atténuation et gestion des risques naturels	<i>Quantités annuelles d'émissions de polluants atmosphériques par secteur d'activité</i>	pression
	<i>Population en zones inondables</i>	état
Économie des ressources minérales	<i>Nombre et nature des aléas survenus depuis 2021</i>	état
	<i>Nombre de projets de rénovation utilisant du bois des Vosges</i>	réponse
Réduction des nuisances	<i>Évolution des extractions de matériaux pour l'industrie et pour la construction</i>	état
	Nombre de visiteurs du massif et d'habitants sensibilisés aux enjeux de quiétude	réponse
	Nombre et surface de zones de quiétude supplémentaires	réponse